



# Règlement du Championnat Foot Entreprise

## Préambule

Pour cette épreuve, les clubs recevant doivent obligatoirement fixer les rencontres sur un terrain classé au minimum au niveau 6.

Des dérogations limitées dans le temps peuvent être accordées par le Comité de Direction. Les rencontres se jouent le samedi après-midi.

## ARTICLE PREMIER

Les championnats FOOT ENTREPRISE comprendront les catégories suivantes :

- DEPARTEMENTALE 1
- DEPARTEMENTALE 2

## ARTICLE 2

Il sera fait application des Règlements Généraux, des Règlements de la Ligue Méditerranée, des Règlements du District de la Côte d'Azur et du Statut FOOT ENTREPRISE.

## ARTICLE 3

1. Si le nombre d'équipes engagées est compris entre 5 et 12 équipes elles seront toutes engagées en catégorie Départemental 1.
2. Dans l'éventualité où, faute d'effectifs, il ne serait possible de constituer qu'une seule catégorie en SENIORS D1, plusieurs équipes d'un même club seraient ainsi autorisées à concourir dans la même poule par exception à l'article 45 des Règlements Sportifs du DCA.

## ARTICLE 4

1. Si le nombre d'équipes engagées est strictement supérieur à 12, les équipes seront réparties en Départemental 1 et Départemental 2 en fonction de leur classement au terme de la saison précédente.
2. Lors du passage à 2 catégories la constitution des Départemental 1 et Départemental 2 est effectuée en fonction des résultats de la saison précédente et des modalités du tableau analytique #1 ci-dessous.

Tableau analytique #1 de constitution des catégories D1 et D2 :

Nombre d'équipes engagées	Nombre d'équipes en D1	Nombre d'équipes en D2
13	7	6
14	7	7
15	8	7
16	9	7
17	10	7
18	11	7
19	12	7
20	12	8
21	12	9
22	12	10
23	12	11
24	12	12

## ARTICLE 5

Dans le cas où plus de 24 équipes sont engagées, la catégorie Départemental 2 est divisée en 2 ou plusieurs poules de 5 équipes minimum.



# Règlement du Championnat Foot Entreprise

## ARTICLE 6

### DEPARTEMENTAL 1

1. Cette épreuve comprend 12 clubs au maximum réunis en une seule poule. Elle est ouverte :
  - a) Aux équipes, qui l'ayant disputé la saison précédente, n'en ont pas été éliminées, ainsi qu'aux équipes les mieux classées de Départemental 2 remplissant les conditions d'accèsion prévues par le tableau analytique #2.
  - b) Ou à toutes les équipes en application de l'article 3 du présent règlement.
2. Le championnat se déroulera de la manière suivante en fonction du nombre d'équipes composant la poule :
  - a) 5/6 équipes : 2 Phases Aller/Retour pour un total de 20 journées.
  - b) 7/8 équipes : Première phase Aller/Retour et une deuxième phase Aller uniquement pour un total de 21 journées.
  - c) 9 à 12 équipes : 1 Phase unique Aller/Retour pour un total de 18 journées ou plus.

### DEPARTEMENTAL 2

1. Cette épreuve, dernière série du District se dispute en une ou plusieurs poules, selon le nombre d'équipes engagées.
2. Elle est ouverte à toutes les équipes des Clubs non qualifiés dans les séries supérieures, aux équipes des Clubs rétrogradés de la série DEPARTEMENTAL 1 selon les modalités du tableau analytique #2, aux équipes des clubs nouvellement affiliés et aux équipes des Clubs nouvellement affiliés et aux équipes réserves des Clubs qualifiés dans les séries supérieures.
3. En fin de saison, les TROIS équipes les mieux classées accéderont en série DEPARTEMENTAL 1, si elles remplissent les conditions d'accèsion prévues par le tableau analytique #2 des accèsions / relégations.
4. Le championnat se déroulera de la manière suivante en fonction du nombre d'équipes composant la poule :
  - a) 5/6 équipes : 2 Phases Aller/Retour pour un total de 20 journées.
  - b) 7/8 équipes : Première phase Aller/Retour et une deuxième phase Aller uniquement pour un total de 21 journées.
  - c) À partir de 9 équipes : 1 Phase unique Aller/Retour pour un total de 18 journées et plus.

1. Il sera fait application des prescriptions prévues aux articles 6, 32 et 41 des Règlements Sportifs.

Nombre d'équipes engagées	Nombre d'équipes en D1	Nombre d'équipes en D2	Nombre d'accèsions / descentes
13	7	6	2
14	7	7	2
15	8	7	2
16	9	7	2
17	10	7	2
18	11	7	2
19	12	7	2
20	12	8	3
21	12	9	3
22	12	10	3
23	12	11	3
24	12	12	3

### TROPHEE DES CHAMPIONS

1. Le Challenge « Trophée des Champions Foot Entreprise » oppose en fin de saison le vainqueur du Challenge Prince Rainier III de Monaco au vainqueur de la catégorie Seniors Entreprise Départemental 1 du DCA.
2. Le Challenge « Trophée des Champions Foot Entreprise » est organisé par le Challenge Prince Rainier III les années paires et par le DCA les années impaires.



## Règlement du Championnat Foot Entreprise

3. Les règles de l'institution organisatrice sont utilisées lors de la rencontre :

- a) Organisation par le Challenge Prince Rainier III :
  - i. Expulsions temporaires de 10 minutes.
  - ii. Remplacements illimités SAUF lors des 10 dernières minutes où tout remplacement est définitif.
- b) Organisation par le DCA :
  - i. Les règlements du DCA sont utilisés.

Un trophée « Trophée des Champions Foot Entreprise » est décerné au vainqueur de la rencontre.

Un règlement spécifique est afférent à ce Trophée.

### **NOTA BENE :**

LES MODIFICATIONS ET TEXTES NOUVEAUX APPARAISSENT EN **BLEU, GRAS ET ITALIQUE**